

Communiqué de presse

Allianz lance Safe & Green : investir vert, une valeur sûre !

Bruxelles, le 16 juin 2008.

Safe & Green, le nouveau fonds structuré d'Allianz, est un placement qui combine rendement et sécurité tout en contribuant au développement durable.

La déforestation et la combustion de matières fossiles ont un impact direct sur le réchauffement climatique, la disparition progressive des glaciers, la fonte des glaces polaires, la hausse du niveau des océans et l'augmentation de la force des vents.

Ces bouleversements climatiques sont devenus un sujet de préoccupation mondial et de plus en plus de gens sont prêts à apporter leur pierre à l'édifice. C'est dans cette optique qu'Allianz lance un produit qui va aider les entreprises de demain à se développer : Safe & Green.

Composition et fonctionnement du fonds

Safe & Green tire son énergie d'un panier de 15 actions "green" pour offrir un potentiel de 27 ou 30% après seulement 3 ans. Les valeurs sélectionnées sont émises par des acteurs importants actifs dans le développement d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes,...). Le fonds dispose en outre d'un mécanisme de sécurité qui protège à la fois le rendement et le capital de départ.

Safe & Green se décline en 2 formules :

- avec la formule Distri, le client peut toucher un coupon de 9% de son investissement net à chaque échéance annuelle
- avec la formule Capi, le client peut recevoir un coupon de 10% par an capitalisé et versé au terme.

Dès que Safe & Green délivre 3 coupons, il est remboursé anticipativement. Sinon, le client reçoit quoiqu'il arrive à l'échéance son capital majoré des éventuels coupons acquis.

Les personnes intéressées peuvent souscrire à ce fonds du 9 juin au 11 juillet 2008 (exclusivement chez des courtiers professionnels indépendants).

Allianz s'investit aussi dans le développement durable

Safe & Green s'inscrit entièrement dans les principes éthiques d'Allianz. En tant que leader mondial de l'assurance, nous voulons offrir à nos clients une sécurité financière à long terme. Le développement durable est donc étroitement lié à notre activité, de la création du produit à la limitation des risques en passant par la protection de la vie et du patrimoine. Le groupe a en outre investi près de 175 millions d'euros dans des projets d'énergie renouvelable.

L'institut Ethisphere¹ vient de reconnaître officiellement l'engagement du groupe Allianz en l'élisant "compagnie d'assurances la plus éthique". Et pour la deuxième année consécutive, Allianz apparaît comme l'assureur le plus solide dans les indices boursiers Dow Jones Sustainability, composé des sociétés les plus performantes au niveau économique, social et environnemental.

Pour plus d'informations, surfez sur http://www.allianz.com/en/allianz_group/sustainability/index.html

Annexe: fiche info financière.

¹ Groupe de réflexion qui se consacre à la recherche et à la promotion des "meilleures pratiques" en matière de déontologie, de gouvernance et de responsabilité sociale de l'entreprise (www.ethisphere.com).

Contact presse

Thierry CONSTANT – 02-214 65 96 – thierry.constant@allianz.be

Safe & Green est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 1 sur une échelle croissante de 0 à 6) commercialisé par **Allianz**, et lié aux fonds d'investissement XS0364836105 (Distri) et XS0364838572 (Capi). La politique d'investissement et l'objectif de Safe & Green sont décrits dans la fiche info financière. Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 181.000 collaborateurs au service de 80 millions de clients. En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.

Allianz Belgium s.a.
Rue de Laeken 35
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 214.61.11
Fax : +32 2 214.62.74
Website : <http://www.allianz.be>

Entreprise d'assurances agréée sous
le numéro de code 0097 pour pratiquer
les branches «Vie» et «non Vie»
A.R. 04/07/79 - M.B. 14/07/79
A.R. 19/05/95 - M.B. 16/06/95
Branche 26 (CBFA 22/08/06 - MB 28/08/06)

TVA : BE 0403.258.197 - RPM Bruxelles
Compte financier n° 310-0140765-07
Autre siège d'exploitation :
Borzestraat 10 2000 Antwerpen
Tél. : +32 3 222.55.11 - Fax : +32 3 225.31.40